

: GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le 12.8.59

N° 822/2488

OBJET : Bourse d'études
1959 - 1960.

A Monsieur NKURIKIYE Ferdinand
Université Lovanium
B.P. 124
LEOPOLDVILLE XI

M onsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre demande de bourse d'études relative à l'année académique 1959-1960.

Je signale à votre attention que par l'Arrêté royal du 13 mars 1959, paru au Bulletin officiel n° 8 du 15 avril 1959, le montant maximum de l'intervention du Gouvernement dans les frais d'études postsecondaires et universitaires a été porté à 36.000 F dont 24.000 F représentant la partie bourse et 12.000 F la partie prêt.

Je vous prie dès lors de vouloir bien me faire savoir de toute urgence si vous désirez obtenir une intervention de 36.000 F en lieu et place d'une intervention de 30.000 F.

Veillez agréer, M onsieur ,
l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE, J. AERTS,

11

1278

Minute

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le

Nº 822/

016996 28-5-59

Annexe : 1.

Objet :

Etudes postsecondaires ou universitaires au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi. Bourse et prêt d'études et bourse de voyage (A.R. du 30.10.58 et du 13.3.59).

A Monsieur *Khurichye Ferdinand*
c/o Université *Lausanne*
Léopoldville XI.

Monsieur,

Me référant à votre demande du *24 mars 1959*, j'ai l'honneur de vous informer que je vous marque accord de principe à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage afférents aux études que vous comptez entreprendre au cours de l'année académique 1959-1960.

J'attire votre attention sur le fait que cet accord ne préjuge en rien de la suite définitive qui pourra être réservée à votre requête. Mon accord définitif dépendra notamment du résultat favorable de l'examen de votre dossier complet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir, dès que vous serez en possession de tous les documents indispensables, et au plus tard pour le 1er décembre, une demande définitive accompagnée des pièces dont la liste figure à l'article 4 de l'ordonnance 80/94 du 26 février 1959 parue au Bulletin Administratif nº 10 du 9 mars 1959 et est reprise à l'annexe à la présente.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer par même courrier toutes indications relatives au compte de chèques postaux ou au compte bancaire auquel devront être versées les différentes tranches de la bourse.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

7/23
5

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,
R. SCHEPMANS,

Lous

Annexe 1

Demande de bourse et prêt d'études et (ou) de bourse de voyage pour études postsecondaires ou universitaires (A.R. du 30.10.58)

Ce document est à envoyer avant le 1er avril, en triple exemplaire, au Gouverneur Général du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Léopoldville.

Je soussigné (1) . NIKU RIKIYE FERDINAND .
né à . Kiungu, le . . . mai . 1937 . . .
~~marie~~, célibataire (2)

~~belge (européen ou congolais), luxembourgeois~~, ressortissant du
Ruanda-Urundi (2) dont les parents ou tuteurs (2) résident (3) à
. . . Kiungu (territoire Nguzi - Urundi)
sollicite :

a. une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5)
treinte mille francs Je m'engage à rembourser selon les dispositions
de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt
de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

b. une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de Kiungu
. (6) à Lovanium (7)

Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études
de la (8) 1^{re} candidature sciences physiques et mathématiques
à l'établissement scolaire (9) Université Lovanium - Léopoldville XI
pendant l'année académique 1959...-1960...

Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (10) humanités modernes
. . . scientifiques

J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire du
diplôme (certificat) de (11) première université générale
. homologué

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la présente sont exacts.

Adresse exacte :

Université Lovanium B.P. 124
Léopoldville XI
C.B.

Date et Signature le 27/3/1959
Ard

-
- (1) Nom en lettres capitales , et prénoms
(2) Biffer la (les) mention(s) inutile(s)
(3) Si les parents ou tuteurs sont décédés, remplacer par "ont résidé"
(4) Le montant total de l'intervention demandée comprendra obligatoirement 2/3 bourse et 1/3 prêt.
(5) Montant à préciser d'après les dispositions de l'article 5 de l'arrêté royal du 30.10.58. Si le candidat ne sollicite pas de bourse et prêt d'études, indiquer : "néant".
(6) Lieu de résidence au Congo belge ou au Ruanda-Urundi
(7) Lieu où est situé l'établissement scolaire au Congo belge ou au Ruanda-Urundi ou, en cas d'études en Belgique, Bruxelles ou Anvers selon que le voyage est effectué par voie aérienne ou maritime.

Pour copie certifiée conforme
Kimwenza, le 10 Avril 1959
Pr. L'Administrateur de la
L'Administrateur Territ. As
GYBELS, L. -



Handwritten signature

Pour copie certifiée
Ngozi, le 16 sept
L'Administrateur de
Jean-M. HELLEMAN

Handwritten signature

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le 18.12.58

Nº 822/1650

OBJET:

Bourse d'études préuniversi-
taires 1958 - 1959.

TRANSMIS COPIE p.i. à Monseigneur GILLON,
Recteur de l'Université Lovanium, avec
l'assurance de ma considération la plus
distinguée.

A Monsieur NKURIKIYE Ferdinand
C/o Université Lovanium
LEOPOLDVILLE 11

Monsieur,

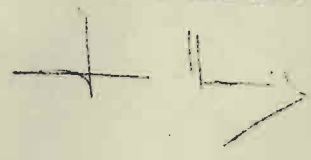
Me référant à votre demande de bourse
d'études pour l'année académique 1958-1959, j'ai l'honneur
de vous informer qu'une bourse d'un montant de 25.000 F
(Vingt-cinq mille francs) vous est allouée à titre d'inter-
vention du Gouvernement dans les frais des études préuniversi-
taires au cours de l'année académique 1958 - 1959.

Conformément aux instructions en la
matière, le montant de la bourse est versé directement à la
direction de l'établissement par tranches trimestrielles.

Je signale à votre attention que le
montant de la partie de la bourse afférente aux 2e et 3e
trimestres de l'année académique 1958-1959 ne pourra être
liquidé qu'après réception du document suivant relatif aux
revenus des parents en 1957: déclaration de l'autorité ter-
ritoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration
du Service des Impôts indiquant le montant des revenus
imposables.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE,
J. AERTS.



DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES
UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e)(1) NKURIKIYE Ferdinand ressortissant(e) du (2) Ruanda-Urundi
nationalité: (2)
titulaire du compte n° à la Banque
fils (fille) de (3) NYANJWENGE Louis résidant au (4) Urundi
né(e) à KIRINZI le en 1936
inscrit(e) pour l'année académique 1958... 1959....
en (année, faculté, groupe) pré-universitaire générale
à l'Université Lovanium de Léopoldville
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :
1°) une bourse d'études d'un montant de 25.000 Fr.
(en lettres Vingt-cinq mille francs)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de néant Fr.
(en lettres néant)
prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

Lieu et date : Léopoldville le 31/10/1958

Signature : [Signature]

- (1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile
(3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, Luc GILLON

Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville

certifie que M. NKURIKIYE Ferdinand.....

est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)

.... pré-universitaire générale.....

L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le 4 NOV. 1958 19.....

Le Recteur de l'Université,

P.O. Le Secrétaire de l'Université,

[Signature]
P. NICAISE.

PROVINCE DE
SERVICE DES IMPOTS
VERIFICATION DE URUNDI

DECLARATION.
=====

Je soussigné (1) ... *COENS Albert*
..... *Vérificateur des Impôts*
déclare par la présente que
Monsieur *NYANJWENGE Louis, résidant à KIRINZI (Ngozi)*
père tuteur (2) de Monsieur *NKURIKIYE Ferdinand*
étudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,
"exempté de l'impôt de capitation en *1957* ne tombe pas en *1957* sous
"l'application du décret du 10 septembre 1951. (2)
~~"exempté de l'impôt de capitation en *1957*, a, comme revenus imposa-~~
~~"bles, professionnels ou autres (déterminés conformément aux disposi-~~
~~"tions du décret du 10 septembre 1951), des revenus dont le montant~~
~~"s'élève, pour l'exercice civil *1957*, à la somme de~~
"..... (2)



USUMBURA 25 OCT. 1958
Lieu et date.....

Signature

Coens

- (1) Indiquer nom et titre.
(2) Biffer la mention inexacte.

PROVINCE DE
DISTRICT DE
TERRITOIRE DE

A T T E S T A T I O N

Je soussigné (1) *R. Ruemallo* *MT. a Ngzi*.....
.....
certifie par la présente que *de*.....
.....
père tuteur (2) de *NKURIKIYE Ferdinand*.....étudiant de
l'Université Lovanium de Léopoldville,
exempté de
a été ~~soumis~~ à l'impôt de capitation en ...1957.....
.....



lieu et date *Ngzi 23/9/58*.....
Signature *[Signature]*

- (1) Indiquer nom et titre.
(2) Biffer la mention inexacte.

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LES FRAIS
D'ETUDES PREUNIVERSITAIRES 1958-1959

Je soussigné (1)
inscrit en préuniversitaire (générale - scientifique) (2) pour
l'année académique 1958-1959, à l'Université
.
désire continuer à bénéficier pour l'année académique précitée de
bourse d'études de 25.000 F qui m'a été allouée.

Date et signature

Je soussigné (1) NKURIKIYE FERDINAND
inscrit en préuniversitaire (générale - ~~scientifique~~) (2) pour
l'année académique 1958-1959, à l'Université Lovanium
. de Léopoldville
titulaire du compte n° 995.112 à la Banque (3)
. . . du Congo Belge à Limete
sollicite d'obtenir, en lieu et place de la bourse d'études de
25.000 F dont je suis bénéficiaire :

- 1°) une bourse d'études d'un montant de 20.000 Fr + 4000 F FF
(en lettres vingt mille francs + quatre mille F)
- 2°) un prêt d'honneur d'un montant de 10.000 Fr + 2000 F FF
(en lettres dix mille francs + deux mille F), que je
m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile
suivant ma sortie de l'Université.

Date et signature le 17 mars 1959
Ferd

-
- (1) Nom en lettres capitales et prénoms
 - (2) Biffer la mention inutile
 - (3) A remplacer éventuellement par toutes indications relatives
à un compte de chèques postaux.